



**AVIS DE PROMULGATION  
RÈGLEMENT 1541**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 1541 intitulé « *RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS* » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville tenue le 2 juillet 2019.

L'objet du règlement no 1541 est de prévoir des dispositions pour l'usage ou la modification de l'usage d'une construction ou d'une partie de construction non autorisé au *Règlement concernant le zonage*.

Le comité exécutif de l'agglomération de Montréal a délivré, le 28 août 2019, le certificat de conformité à l'égard de ce règlement en vertu de la résolution CE19 1359. Le règlement est donc réputé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount pendant les heures d'ouverture.

FAIT à Westmount, ce 12 septembre 2019.

**Andrew Brownstein**  
Greffier adjoint de la ville